REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES

NOMBRES DE MEMBRES			
Afférents		Qui ont pris	
au Conseil	En	part à la	
Syndical	exercice	délibération	
6	6	6	

Date de la convocation	
0 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 -	
26/01/2021	

Date d'affichage	
26/01/2021	

Objet de la Délibération

Acquisition VEHICULE TYPE « CHARGEUR »

N° 1.2021

Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 8 février 2021

L'an deux mil vingt et un, et le huit février à dix-sept heures, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

Présents : Olivier Fons, Jean-Pierre Pic, David Le Guen, Alain Faust, Michel

Gonnet, Stéphane Ferrier

Secrétaire de séance : David Le Guen

*

Monsieur Le Président propose que le conseil syndical entame une réflexion sur la modernisation du parc automobile de la collectivité et rappelle que le SIVOM se doit renouveler son parc automobile, en investissant dans des véhicules plus sûrs et plus propres.

L'objectif est à la fois la sécurité des agents en poste et de tendre vers des véhicules moins polluants, car plus récents et plus modernes (ADblue).

Il expose la nécessité de remplacer le chargeur existant, datant de 2003 et propose le plan de financement suivant :

Montant du projet : 96 820,00€ HT / 116 184,00€ TTC

DETR

29 046,00€ (30%)

REGION (FRAT)

29 046,00€ (30%)

DEPARTEMENT

19 364,00€ (20%)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil :

- -Approuvent l'acquisition d'un nouveau véhicule de type chargeur et le lancement du marché
- -Autorisent le Président à faire les demandes de subventions et à instruire les dossiers correspondants
- -Approuvent le plan de financement prévisionnel
- -Disent que les sommes correspondantes seront inscrites au budget du SIVOM.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,



AR PREFECTURE

005-240500264-20210208-1_2021-DE Regu le 09/02/2021